



## EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2021 - 107

**OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU MAIRE DONNÉE À MADAME VALERIE LEPOIVRE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE AUX QUESTIONS DE L'INFORMATION MUNICIPALE ET EN CHARGE DES PUBLICATIONS EN DIRECTION DE LA POPULATION**

-oOo-

Nous, Ghislain DELVAUX

Maire de la Ville d'ESBLY ;

Agissant ès qualité ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-17, L. 2122-18, L.2122-20 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020, complétée par la délibération n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de pouvoirs consenties au Maire par le Conseil municipal, au terme de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2020 ;

**Vu** le procès-verbal portant sur l'élection du Maire et des adjoints et l'installation du Conseil municipal en date du 24 mai 2020 ;

**Vu** la délibération n°05/04-2021 du Conseil municipal en date du 10 avril 2021 portant sur la modification du taux des indemnités de fonctions des élus ;

**Considérant** la nécessité pour la bonne administration de l'activité locale de déléguer à Madame Valérie LEPOIVRE, Conseillère municipale déléguée, un certain nombre d'attributions relevant des questions de l'information municipale et en charge des publications en direction de la population ;

**Considérant** que dans l'intérêt du service, le Maire dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour conférer les délégations mais également les retirer ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Madame Valérie LEPOIVRE, Conseillère municipale déléguée, est déléguée à titre permanent, pour traiter en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions de l'information municipale et en charge des publications en direction de la population :

- Le suivi, la mise en forme, la préparation de la diffusion de l'information sur les différents supports papier et numérique (site internet, panneaux d'affichage, réseaux sociaux et bulletins municipaux...).

.../...

- La vérification et la sélection des informations relatives à la vie de la collectivité afin de les diffuser en interne et en externe.
- Les relations avec le service de la communication, notamment en liaison avec l'adjoint au maire chargé des relations extérieures, de la communication, de la Citoyenneté et du Commerce local.

Elle assurera dans ces domaines la représentation du Maire et des relations avec les différents interlocuteurs de la Commune, avec le concours des services municipaux intéressés, pour, notamment :

- Représenter la Ville auprès des partenaires institutionnels, organismes et associations afférents aux différents acteurs de ses délégations.

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Madame Valérie LEPOIVRE, Conseillère municipale déléguée, à l'effet de signer tous les documents, courriers et arrêtés municipaux et actes relatifs à ses délégations.

**Article 3 :** La signature par Madame Valérie LEPOIVRE des courriers, pièces et actes relatifs à ces compétences devra être précédée de la mention de ses nom et prénom et de sa qualité (« Pour le Maire, la conseillère municipale déléguée » ou « par délégation du Maire »).

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun.

**Article 5 :** Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie, publié et notifié à l'intéressée, et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- Madame la Procureure de la République,
- Madame la Trésorière de la Commune d'Esbly,
- Monsieur le Directeur général des services de la Ville d'Esbly,
- Les adjoints,
- Madame Valérie LEPOIVRE, Conseillère municipale déléguée.

Fait à Esbly, le 05 mai 2021.

La Conseillère municipale déléguée,

  
Valérie LEPOIVRE



Le Maire,

  
Ghislain DELVAUX.

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du  
présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : ..... **10 MAI 2021** .....

de l'affichage et/ou de sa notification le : ..... **10 MAI 2021** .....

A Esbly, le ..... **10 MAI 2021** .....